



Santé mentale des femmes

Cahier des charges de l'appel à projets 2025

A propos de la Fondation AÉSIO

La Fondation AÉSIO a été créée en 2021 par AÉSIO mutuelle pour contribuer à incarner son mécénat sur l'ensemble du territoire national et ainsi constituer un véritable levier d'engagement.

Parce que le bien-être mental est une composante essentielle de la santé, nécessaire à l'épanouissement physique, émotionnel, personnel, professionnel, social... permettant à chacun et chacune de se réaliser et d'avoir confiance en l'avenir, elle s'est donné pour mission **d'agir pour le bien-être mental des individus tout au long de la vie.**

Elle soutient des porteurs de projets d'intérêt général qui s'engagent pour améliorer l'information, la prévention, l'accompagnement et les soins en santé mentale en France. Elle développe avec ces structures une relation de collaboration inscrite dans la durée. Convaincue que les dynamiques collectives renforcent l'impact des initiatives, la Fondation AÉSIO s'attache à animer sa communauté de partenaires en favorisant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Elle agit ainsi comme un facilitateur de rencontres entre porteurs de projets mobilisés en faveur du bien-être mental, dans une démarche de partage et d'apprentissage mutuel.

Plus d'informations sur : fondation.aesio.fr

Calendrier de l'appel à projets

- **Ouverture de la plateforme de candidature**
6 mars 2025
- **Fermeture de la plateforme de candidature**
7 mai 2025, à 23h59
- Présélection des projets par la Commission projets de la Fondation
10 juin 2025
- *Les porteurs de projets présélectionnés complètent leur dossier de demande de subvention avant le*
9 juillet 2025, à 23h59
- *L'équipe de la Fondation rencontre les porteurs de projets présélectionnés*
Fin août – début septembre
- Sélection des projets finalistes par la Commission projets de la Fondation
10 septembre 2025
- **Nomination des projets lauréats par le Conseil d'administration de la Fondation**
16 octobre 2025

Objectif de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir **des initiatives répondant aux besoins spécifiques des adolescentes et/ou des femmes concernées par un ou des troubles de santé mentale** :

- exclusivement féminins (liés par exemple au cycle hormonal féminin, à la grossesse, à la maternité, ou encore à la ménopause),
- ou dont la prévalence est significativement plus élevée chez les femmes (exemple : troubles du comportement alimentaire),
- ou consécutifs à des traumatismes ou des situations qui touchent majoritairement les femmes (exemples : précarité, aide, violences sexuelles ou conjugales, burnout parental et/ou professionnel...).

Ces projets devront proposer un **accompagnement pluridisciplinaire gratuit spécifiquement élaboré pour améliorer la santé mentale des adolescentes et/ou des femmes**.

Ils devront, **dès leur conception, avoir pour objectif prioritaire de répondre à leurs besoins spécifiques**, même s'ils peuvent le cas échéant rester ouverts à tous.

Contexte de l'appel à projets

Depuis 2021, la Fondation AÉSIO réalise chaque année, avec l'IFOP, le **Baromètre du bien-être mental des Français·es**. Chaque année, les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à faire état d'une santé mentale dégradée. En 2024 par exemple, 26% des femmes interrogées vs 14% des répondants masculins, qualifiaient leur état de santé mentale de « moyen » ou « mauvais »^[1]. Dans le récent ouvrage La dépression au féminin : démystifier, comprendre, guérir^[2], on apprend notamment que les femmes ont deux fois plus de risque de faire une dépression que les hommes. Entre 9 et 16% des femmes âgées de 18 à 50 ans sont concernées par ce trouble chaque année et durant la grossesse ou le post-partum, ce chiffre atteint 20%.

Plusieurs facteurs biologiques éclairent la prévalence des troubles de santé mentale chez les femmes. Durant le post-partum par exemple, les variations hormonales et les changements physiologiques et neurobiologiques intenses expliquent en partie la vulnérabilité des jeunes mères sur le plan psychologique. Les variations hormonales sont aussi à l'origine de troubles de santé mentale exclusivement féminins, comme le trouble dysphorique prémenstruel, la dépression périménopausique, ou encore les troubles de santé mentale associés au syndrome des ovaires polykystiques.

Pendant, il est important d'appréhender également les facteurs sociétaux qui interagissent avec ces facteurs biologiques. Parmi ces facteurs sociétaux, l'on peut notamment mentionner les inégalités de genre qui pèsent sur la charge cognitive des femmes, l'exposition plus importante des femmes à la précarité ou aux violences sexistes et sexuelles, ou encore les représentations normées des corps féminins.

Dans ce contexte, « *la médecine se conjuguant encore trop souvent au masculin* »^[3], **il est essentiel de développer des parcours d'accompagnement en santé mentale pensés pour répondre aux besoins spécifiques des femmes**.

^[1] Enquête menée en septembre 2024 par l'IFOP pour la Fondation AÉSIO auprès d'un échantillon de 1 053 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Tous les résultats [ici](#)

^[2] *La dépression au féminin : démystifier, comprendre, guérir* de Lucie Joly, Hugo Bottemanne, éd. du Rocher, 2024

^[3] Id., p.19

Modalités de soutien

Le soutien financier et opérationnel apporté aux projets lauréats sera formalisé au sein de conventions de mécénat. Les lauréats devront donc nécessairement être éligibles au mécénat.

- ▶ Nombre de projets soutenus : entre 2 et 10 lauréats.
- ▶ Durée d'accompagnement : au choix du lauréat, selon ses besoins, de 1 à 3 ans.
- ▶ Accompagnement financier : l'enveloppe disponible pour cet appel à projets est de 900 000 €.

Modalités de sélection des projets

▶ Prérequis pour candidater

1. Organisations concernées :

L'organisation candidate doit respecter les critères suivants :

- Être éligible au mécénat ^[4] ;
- Être domiciliée et agir en France ;
- Ne pas relever du périmètre de la Mutualité Française ;
- Justifier d'une existence d'au moins 3 ans ;
- Avoir une ambition de développement pour le projet présenté dans une ou plusieurs nouveaux secteurs (villes/ départements/ régions) à court ou moyen terme ;
- Ne pas avoir pas été soutenue par la Fondation AÉSIO depuis moins de 2 ans après la fin de son précédent soutien.

2. Public bénéficiaire :

Les **adolescentes et les femmes concernées par un ou des troubles de santé mentale** (cf. Objectifs de l'appel à projets page 2 du présent document).

3. Projet présenté :

- Le projet répond aux objectifs et critères définis dans ce cahier des charges ;
 - Le projet se déroule en France avec une portée nationale ou un potentiel de changement d'échelle ou d'essaimage ;
 - Le projet prévoit un accompagnement pluridisciplinaire ;
 - Le projet ne s'adresse pas à un nombre de bénéficiaires trop faible (ce minimum ne pourra être apprécié qu'à la lecture du projet, au regard de la subvention demandée) ;
 - Le projet a déjà commencé ou débutera d'ici la fin de l'année 2025 ;
- A noter : La demande de financement peut couvrir des dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement liées au projet.

Ne seront pas recevables :

- Les projets relatifs à un événement ponctuel (ex. festival, événement de collecte, rencontre sportive, gala...) et les projets de recherche ;

^[4] Vous pouvez vérifier votre éligibilité au mécénat [sur le site Admical](#)

- Les projets portés par des personnes physiques ;
- Les projets consistant uniquement en une action de sensibilisation ou une campagne de prévention ;
- Tout projet à caractère politique ou religieux ;
- Tout projet dont le dossier est incomplet à la date de clôture des candidatures.

► Critères de sélection

Dès le formulaire de présélection, les candidatures seront étudiées selon les critères suivants (sans ordre prioritaire) :

Pertinence

- Le projet répond aux **objectifs et axes d'intervention** de la Fondation AÉSIO, ainsi qu'au présent cahier des charges ;
- Le projet répond à une **problématique clairement identifiée** grâce à un diagnostic pertinent du contexte qui établit une lacune sur un sujet/domaine d'action ;
- Les **solutions proposées** par le projet à destination des bénéficiaires **sont adaptées** (et non fantaisistes ou trop génériques) par rapport à cet enjeu ;
- L'objectif d'améliorer la santé mentale des adolescentes et/ou des femmes constitue la **raison d'être du projet** ;
- La **dimension sociale innovante** du projet est suffisamment argumentée : dans l'usage, le service, la technologie, le processus ou l'organisation ;
- Les **bénéficiaires (directs et indirects) sont clairement identifiés** et de façon pertinente ;
- Le projet **répond directement et concrètement aux besoins de ces bénéficiaires** et démontre ainsi son impact social ;
- Le projet **s'appuie sur des liens entre les parties prenantes** et/ou sur la coopération entre les acteurs – publics, associatifs, privés – du territoire concerné ;
- Le **calendrier** proposé est réaliste.

Qualité

- Le projet est présenté selon un plan d'action cohérent ;
- Il est structuré et établit des objectifs selon un calendrier. Il justifie l'adéquation des moyens d'action dans la mise en œuvre du projet ;
- Le porteur de projet détaillera dans un second temps, uniquement si son projet est présélectionné, la ventilation du budget global du projet (salaires, matériel, etc.).

Pérennité

- Le porteur de projet apporte des garanties de pérennité de sa structure, a minima au travers des statuts prouvant une ancienneté de plus de 3 ans d'existence ;
- Le projet s'inscrit dans le moyen ou long terme ;
- Sa faisabilité, son exemplarité et son potentiel de développement (ex. : changement d'échelle, reproductibilité, ...) doivent être argumentés ;
- Tout autofinancement ou co-financements publics ou privés seront appréciés comme un gage de solidité du projet.

Évaluation

- La pertinence et le réalisme des modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs identifiés par le porteur de projets ;
- L'existence – préalable ou envisagée – d'une démarche de mesure d'impact social du projet sera valorisée.



Etapes de sélection

Cet appel à projets se déroulera en trois temps :

1) Les porteurs de projets sont invités à candidater **en présentant leur projet et leur organisation de manière simplifiée** via le formulaire de présélection accessible depuis le site internet de la Fondation AÉSIO : <https://fondation.aesio.fr/soumettre-un-projet> jusqu'au **mercredi 7 mai 2025, à 23h59**.

Le dépôt des projets s'effectue uniquement en ligne. Les dossiers adressés par courrier ou email seront refusés.

La Commission projets, composée de membres du Conseil d'Administration de la Fondation AÉSIO et de l'équipe de la Fondation, qui se réunira le **mardi 10 juin 2025**, procèdera à la présélection des projets.

Tous les porteurs de projets ayant candidaté seront avisés directement par mail de la décision prise quant à leur projet. Cette décision est souveraine et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

2) Les porteurs de projets présélectionnés seront invités à remplir un dossier de candidature complet et détaillé jusqu'au **9 juillet 2025, à 23h59**.

Une rencontre, en visioconférence ou en présentiel à Paris, sera organisée entre chaque porteur de projets présélectionné et l'équipe de la Fondation AÉSIO entre le 27 août et le 5 septembre 2025. La Commission projets prévue le **10 septembre 2025** procèdera à la sélection des projets finalistes.

3) Les lauréats seront choisis parmi les projets finalistes par le Conseil d'Administration de la Fondation AÉSIO qui se réunira le 16 octobre 2025.

- Certains projets finalistes - qui en seront avisés dès le 10 septembre - seront présentés aux collaborateurs et aux élus mutualistes AÉSIO mutuelle pour participer, entre le 6 et le 15 octobre, au Vote Coup de cœur de l'entreprise AÉSIO mutuelle. Le projet choisi comme Coup de cœur sera, de fait, choisi comme lauréat par le Conseil d'administration de la Fondation.
- Tous les porteurs de projets finalistes seront avisés personnellement de la décision prise concernant leur projet, le **17 octobre 2025**. Cette décision est souveraine et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.



Questions

Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe de la Fondation AÉSIO à l'adresse mail suivante : fondation@aesio.fr